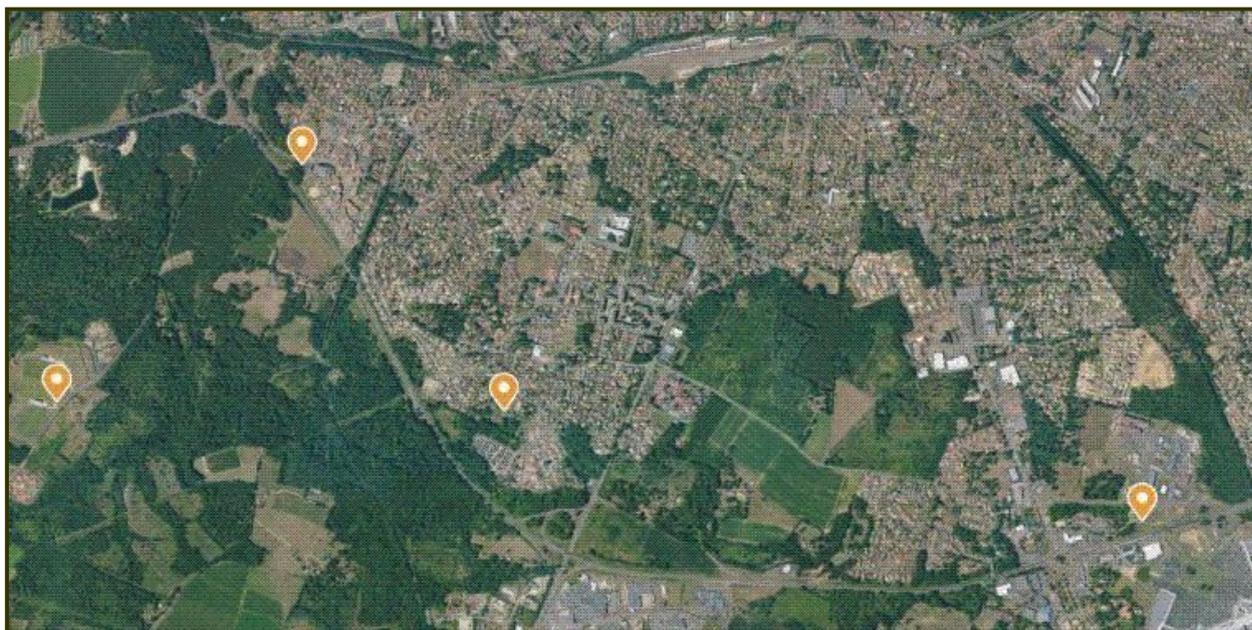


Ville de Saint Pierre du Mont (Département des Landes)

☎ : 05 58 76 49 13 – courriel : dst@saintpierredumont.fr

Prélèvements dans trois forages d'irrigation

Dossier de demande d'autorisation de prélever dans les eaux
souterraines au titre du Code de l'Environnement



E.U.R.L. MARSAC-BERNEDE

*H*ydrogéologie *E*nvironnement *H*ydraulique

*Capital social de 7 500 €, 43 rue Denfert Rochereau
Tel/fax : 05-57-41-01-69 ; portable : 06-70-33-96-36 ; Courriel : marsac.berned@wanadoo.fr
N°SIRET 484 511 225 00027 ; Code APE 7490B*

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1 : Fiches de synthèse des masses d'eau souterraine FRFG066 et FRFG084</i>	22
<i>Annexe 2 : Unité hydrographique de référence « Nappes profondes »</i>	26
<i>Annexe 3 : Unité hydrographique de référence « Midouze »</i>	32

ANNEXES

<i>Annexe 1 : Fiches de synthèse des masses d’eau souterraine FRFG066 et FRFG084</i>	59
<i>Annexe 2 : Unité hydrographique de référence « Nappes profondes »</i>	62
<i>Annexe 3 : Unité hydrographique de référence « Midouze »</i>	69

Annexe 1 : Fiches de synthèse des masses d'eau souterraine FRFG066 et FRFG084
(D'après Agence de l'eau ADOUR GARONNE)

FICHE DE SYNTHÈSE MASSE D'EAU SOUTERRAINE 2012-2013											
FRFG066 SABLES FAUVES BV ADOUR REGION HYDRO Q Adour Dominante sédimentaire Libre -											
Caractéristiques intrinsèques											
Temps de renouvellement				moyen		Présence d'écosystèmes terrestres dépendants		Oui			
Connexion avec une masse d'eau de surface liées				Oui		Connexion avec une masse d'eau souterraine encadrante		Moyen			
Suivi qualitatif					Suivi quantitatif						
Nombre de stations de suivi nitrates					12		Nombre de piézomètres / forages suivis			11	
Nombre de stations de suivi pesticides					11		Nombre de stations hydrométriques			0	
Pressions											
Occupation générale du sol		Occ. urbaine	1%	Occ. agricole	66%	Occ. forestière	32%	Autre	1%		
Pollutions diffuses	Type	Classe de pression		Comparaison Pression / Etat		Pollutions ponctuelles	Type	Nombre		Comparaison Pression / Etat	
	Nitrates d'origine agricole	Moyenne		Pts à pb			Sites industriels	5		Pts à pb ICSP	
	Phytosanitaires	Manque de données					Décharges	1		Manque de données	
							Sites industriels pétroliers	Inclus dans les sites industriels			
						Anciennes Mines	Manque de données				
Prélèvements	Volume total prélevé (m ³)	Usage dominant		Tendance usage dominant		Lien P /E		Autres Pressions / Commentaires			
	6 420 000	Agricole		Stable		Manque de données					
Etat											
Quantitatif	Tendance générale		Baisse		-		Etat général*		Sous-partie	I. C.*	
	Test		Résultat		Indice de confiance						
	Balance Prélèvements/Ressources		Bon		Moyen						
	Eau de Surface		Mauvais		Moyen		Mauvais état		non	Moyen	
	Ecosystème terrestre dépendant		Non pertinent								
Intrusion salée ou autre		Non pertinent									
Chimique	Qualité générale		Mauvais		Bon		Etat général*		Sous-partie	I. C.*	
	Test		Résultat		Indice de confiance		Paramètres à l'origine de l'état médiocre				
	AEP		Mauvais		moyen						
	Eau de Surface		Doute		Faible		Mauvais état		0	Moyen	
	Ecosystème terrestre dépendant		Non pertinent								
Intrusion salée ou autre		Non pertinent									
Commentaires	<p>MESO en zone vulnérable (aux nitrates d'origine agricole) au sud ; les nitrates continuent leur progression (moyenne à 40 mg/l), ainsi que les dépassements en phytosanitaires. Localement (AAC Estang), les efforts locaux limitent cette progression. Même si globalement à l'échelle de la MESO et de façon interannuelle, la balance prélèvement/ressource est équilibrée, des tendances à la baisse du niveau piézométrique de la MESO sont observées à l'ouest. On observe également sur cette même zone un déséquilibre quantitatif au niveau des eaux superficielles notamment en période d'étiage et au vu des prélèvements sur la MESO, on peut penser que ceux-ci entrent en jeu dans ce déséquilibre. C'est pourquoi elle est classée en mauvais état quantitatif.</p>										
<p>*Dans l'évaluation de l'état quantitatif général, le test écosystème, trop peu abouti et le test salinité, non représentatif de l'ensemble d'une MESO, ne sont pas pris en compte. Dans l'évaluation de l'état chimique général, seul le test qualité générale est pris en compte.</p>											

FICHE DE SYNTHÈSE MASSE D'EAU SOUTERRAINE 2012-2013

FRFG084									
GRES CALCAIRES ET SABLES DE L'HEVETIEN (MIOCENE) CAPTIF									
Nappes Profondes/ Adour/ Garonne									
- Captive profonde -									
Caractéristiques intrinsèques									
Temps de renouvellement		moyen	Présence d'écosystèmes terrestres dépendants		Non				
Connexion avec une masse d'eau de surface liées		Non	Connexion avec une masse d'eau souterraine encadrante		Faible ou nul				
Suivi qualitatif			Suivi quantitatif						
Nombre de stations de suivi nitrates		27	Nombre de piézomètres / forages suivis		17				
Nombre de stations de suivi pesticides		26	Nombre de stations hydrométriques		0				
Pressions									
Occupation générale du sol		Occ. urbaine	ans objet	Occ. agricole	ans objet	Occ. forestière	ans objet	Autre	sans objet%
Pollutions diffuses	Type	Classe de pression	Comparaison Pression / Etat		Pollutions ponctuelles	Type	Nombre	Comparaison Pression / Etat	
	Nitrates d'origine agricole	Non évaluée	Pts à risque			Sites industriels	1	Pas de suivi	
	Phytosanitaires	Manque de données		Décharges		0	Manque de données		
						Sites industriels pétroliers	Inclus dans les sites industriels		
				Anciennes Mines	Manque de données				
Prélèvements	Volume total prélevé (m³)	Usage dominant	Tendance usage dominant	Lien P / E	Autres Pressions / Commentaires				
	21 254 000	Agricole	Baisse	Manque de données					
Etat									
Quantitatif	Tendance générale	Stable			-	Etat général*	Sous-partie	I. C.*	
	Test	Résultat	Indice de confiance	Commentaires		Bon état	non	Fort	
	Balance Prélèvements/Ressources	Bon	Fort						
	Eau de Surface	Non pertinent							
	Ecosystème terrestre dépendant	Non pertinent							
Intrusion salée ou autre	Non pertinent								
Chimique	Qualité générale	Bon			faible	Etat général*	Sous-partie	I. C.*	
	Test	Résultat	Indice de confiance	Paramètres à l'origine de l'état médiocre		Bon état	0	Faible	
	AEP	Bon	faible						
	Eau de Surface	Non pertinent							
	Ecosystème terrestre dépendant	Non pertinent							
Intrusion salée ou autre	Non pertinent								
Commentaires	Les quelques points présentant des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires (pour une nappe captive) sont localisés au voisinage des affleurements. MESO relativement bien réalimentée et exploitée principalement pour un usage agricole et dans une moindre mesure pour l'AEP. Identifiée comme non déficitaire dans le SAGE Nappes Profondes de Gironde et ne pose pas de réels problèmes dans les Landes.								

*Dans l'évaluation de l'état quantitatif général, le test écosystème, trop peu abouti et le test salinité, non représentatif de l'ensemble d'une MESO, ne sont pas pris en compte. Dans l'évaluation de l'état chimique général, seul le test qualité générale est pris en compte.

Annexe 2 : Unité hydrographique de référence « Nappes profondes »
(D'après Agence de l'eau ADOUR GARONNE)



COMMISSION TERRITORIALE
NAPPES PROFONDES



COMMISSION TERRITORIALE NAPPES PROFONDES

Caractéristiques du territoire

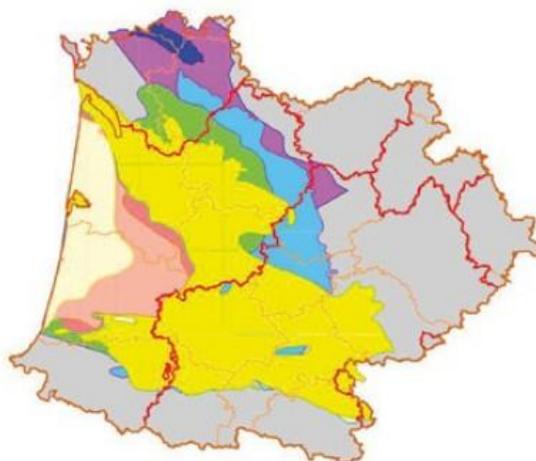
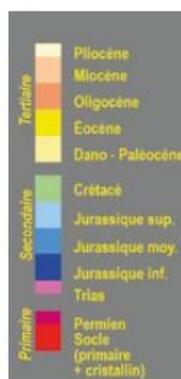
- 20 masses d'eau souterraines profondes
- Principalement parties captives des nappes du Bassin aquitain, et dans quelques cas également des parties libres associées. Elles se situent dans les couches sédimentaires du Bassin aquitain. Elles concernent des couches géologiques qui se sont déposées durant les ères Secondaire à Tertiaire, entre – 250 et – 1,65 millions d'années et l'eau qu'elles contiennent étant de l'ordre de 50 000 ans maximum.
- Délimitation au sud par le massif pyrénéen, au sud-est par la Montagne Noire, à l'est par le Massif central, et au nord par le seuil du Poitou et le Massif vendéen.
- Plus de la moitié du bassin Adour-Garonne dispose d'une ressource profonde potentielle ou exploitée qui représente une superficie d'environ 73 500 km² englobant les seules parties captives des nappes profondes.
- Prolongement de nappes libres au sein de couches géologiques poreuses ou fissurées, perméables, comprises entre des couches imperméables où l'eau y circule sous pression (la nappe est alors captive) et très lentement (celle qui se trouve au centre du Bassin s'est infiltrée il y a 5 000 à 50 000 ans selon la profondeur de la nappe, soit une progression de quelques mètres par an).

Enjeux

- Restaurer l'équilibre entre prélèvements et renouvellement.
- Garantir un usage optimisé des nappes profondes.
- Maîtriser les risques de contamination saline.
- Réduire ou éliminer les pollutions anthropiques au voisinage des affleurements.
- Améliorer les connaissances sur les nappes profondes.

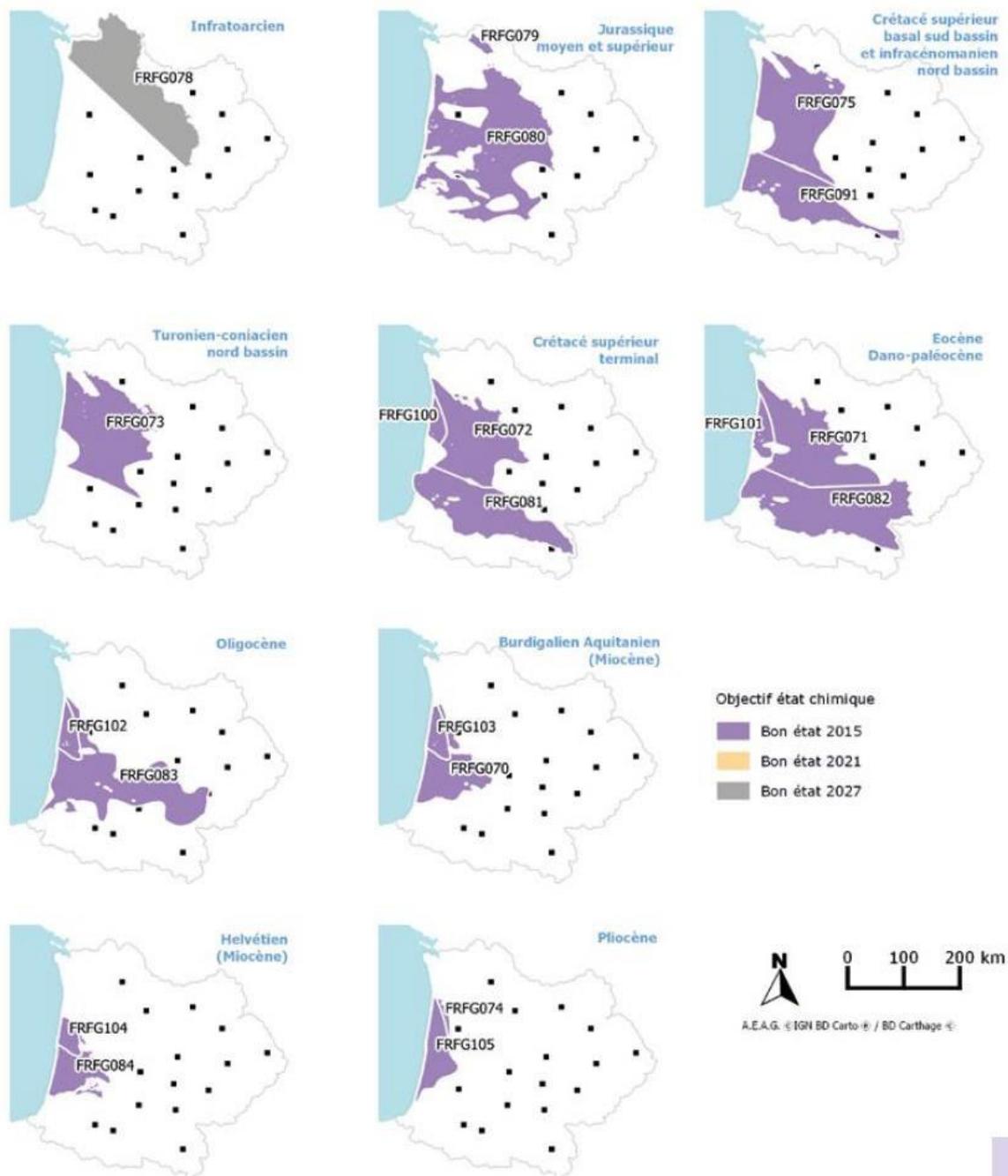
Spécificités du territoire

- Dominante rurale où 66 % de la population occupe l'espace urbain (Bordeaux et Toulouse : près de 40 % de la population à elles seules).
- Ressource localement en limite de surexploitation en Aquitaine (zone centrale du département de la Gironde) et potentiel intéressant dans des secteurs moins sollicités.
- Augmentation des besoins notamment dans le secteur rural des grandes couronnes péri-urbaines et dans la vallée de la Garonne entre Toulouse et Bordeaux.
- Activité industrielle 2nde source d'activité du territoire, concentrée sur Bordeaux et Toulouse.
- Activité agricole importante avec 53 % des terres en SAU.
- Thermalisme avec Aquitaine et Midi-Pyrénées, 1^{re} et 4^e régions françaises en termes de fréquentation.
- Géothermie avec une quinzaine d'ouvrages en exploitation dans le Bassin Aquitain.
- Pisciculture anecdotique en termes de parc d'équipements (quelques forages seulement : élevage d'esturgeons en Gironde et Dordogne, de poissons exotiques dans le Gers...)
- Stockage de gaz naturel dans la porosité des aquifères profonds dans le sud du territoire (Izaute et Lussagnet), en concurrence avec les autres usages par les variations piézométriques qu'elle peut induire aux alentours des sites de stockage.
- Utilisation variable des nappes profondes selon la facilité d'accès (profondeur) et l'existence locale d'autres ressources utilisables (nappes libres, eaux superficielles) en quantité et/ou qualité.
- Bonne protection vis-à-vis de la qualité des parties profondes des nappes captives mais à l'approche des affleurements, le niveau de risque dépend des activités qui y sont exercées.



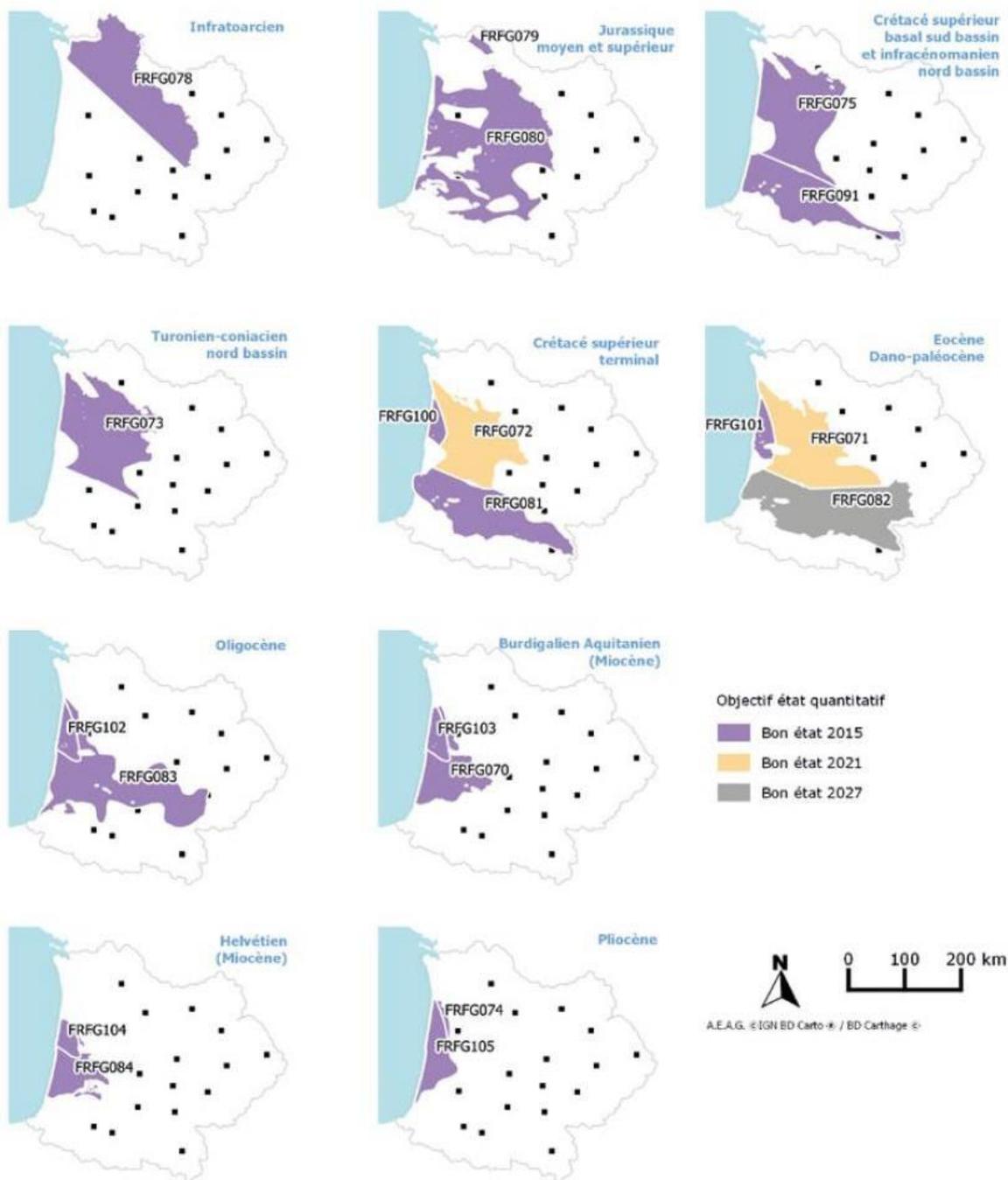
COMMISSION TERRITORIALE NAPPES PROFONDES

Objectifs d'atteinte du bon état chimique



COMMISSION TERRITORIALE NAPPES PROFONDES

Objectifs d'atteinte du bon état quantitatif



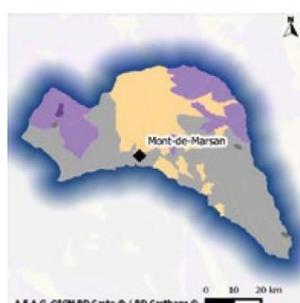
COMMISSION TERRITORIALE NAPPES PROFONDES

CODE DE LA MESURE	LIBELLE DE LA MESURE	DESCRIPTIF DE LA MESURE
Gouvernance Connaissance		
GOU01	Etude transversale	Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)
GOU02	Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un SAGE Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03	Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Pollutions diffuses agriculture		
AGR01	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole
AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	Limitier les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates
AGR03	Limitation des apports diffus	Limitier les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
AGR08	Limitation des pollutions ponctuelles	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates
Ressource		
RES01	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
RES02	Economie d'eau	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
RES03	Règles de partage de la ressource	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES08	Gestion des ouvrages et réseaux	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage

Annexe 3 : Unité hydrographique de référence « Midouze »
(D'après Agence de l'eau ADOUR GARONNE)

COMMISSION TERRITORIALE **ADOUR****UHR Midouze****Principaux enjeux**

- Qualité des eaux souterraines et têtes de bassin pour les besoins AEP.
- Réduction des rejets domestiques et industriels.
- Réduction des pollutions diffuses.
- Gestion quantitative de la ressource.
- Protection et restauration des cours d'eau et milieux remarquables (morphologie, biologie).

Objectif bon état écologique**Masses d'eau superficielles****Objectif bon état chimique****Cours d'eau**

- Bon état ou bon potentiel 2015
- Bon état ou bon potentiel 2021
- Bon état ou bon potentiel 2027 ou moins strict

Lacs, côtiers et transition

- Bon état ou bon potentiel 2015
- Bon état ou bon potentiel 2021
- Bon état ou bon potentiel 2027 ou moins strict

**Mesures appliquées à l'UHR Midouze**

CODE DE LA MESURE	LIBELLÉ DE LA MESURE	DESRIPTIF DE LA MESURE
Gouvernance Connaissance		
GOU01	Etude transversale	Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)
GOU02	Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE) Mettre en place ou renforcer un SAGE
GOU03	Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Assainissement		
ASS03	Réseau	Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations \geq 2 000 EH)
ASS13	STEP, point de rejet, boues et matières de vidange	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Industrie - Artisanat		
IND01	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat
IND04	Dispositif de maintien des performances	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à fiabiliser ses performances
IND07	Prévention des pollutions accidentelles	Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles
IND08	RSDE	Améliorer la connaissance de pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction (RSDE)
IND12	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
IND13	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses

COMMISSION TERRITORIALE ADOUR

CODE DE LA MESURE	LIBELLÉ DE LA MESURE	DESRIPTIF DE LA MESURE
Pollutions diffuses agriculture		
AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates
AGR03	Limitation des apports diffus	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
AGR04	Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion	Elaborer un programme d'action sur une zone d'érosion
AGR08	Limitation des pollutions ponctuelles	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates Réduire les effluents issus d'une pisciculture
Ressource		
RES02	Economie d'eau	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
RES03	Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE
RES07	Ressource de substitution ou complémentaire	Mettre en place une ressource de substitution ou une ressource complémentaire
RES08	Gestion des ouvrages et réseaux	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
Milieux aquatiques		
MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau
MIA03	Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
MIA04	Gestion des plans d'eau	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau